

Informations pratiques

Public concerné

Ce programme de formation intéresse le monde des économies créatives et les professionnels et entrepreneurs des hautes technologies, les juristes, les professionnels du chiffre, les décideurs, les juges et les étudiants.

Langue de la formation

Français

Conditions d'accès

Il ne s'agit pas d'une formation diplômante, tout participant peut y accéder sans condition

Durée

Le séminaire se déroule sur deux jours (14 heures)

Dates et horaires

Jeudi 4 et vendredi 5 avril 2024
9h30-13h00 et 14h00-17h30

Format

En ligne via Zoom

Frais

Formation intégrale : 1200 euros
Formation intégrale tarif étudiant : 500€ (sous réserve de validation par les instances de l'université)
Par module : 400 euros

Renseignements et inscriptions

Alain Koenig, Responsable de la scolarité et de l'ingénierie de la formation continue
Tél : +33 (0)3 68 85 80 03
E-mail : seminaire_fiscalite@ceipi.edu

CEIPI / Université de Strasbourg
Bâtiment LE CARDO
7 rue de l'Ecarlate
CS 20024 67082
STRASBOURG Cedex

4 & 5 avril 2024

FISCALITÉ

DES BREVETS, DES INVENTIONS ET DES LOGICIELS

En ligne via Zoom



Centre d'études internationales

de la **propriété intellectuelle** | CEIPI

Université de Strasbourg

Programme

Objectifs pédagogiques :

- Présenter les différents régimes fiscaux en matière de brevets, d'innovation et de logiciels et identifier comment ils peuvent se compléter ;
- Présenter les incidences des dispositifs fiscaux dans la constitution d'un portefeuille de droits de brevets, inventions et logiciels et son exploitation ;
- Identifier les obligations financières et déclaratives liées à ces exploitations ;
- Adapter la rédaction des contrats afin d'être en mesure d'en maîtriser les incidences fiscales ;
- Présenter les risques de redressement fiscaux et comment les prévenir.

Intervenants :

Les cours sont donnés par des experts de premier plan dans le domaine, et sont intégralement en français.

Méthodes pédagogiques :

Les cours seront constitués d'exposés illustrés d'exemples, de jurisprudence et de cas concrets/pratiques à résoudre en groupe.

Responsable scientifique :

Stéphanie Maury, Docteur en Droit, Directrice juridique, financière et fiscale, membre associé du laboratoire de recherche du CEIPI

Module 1. Généralités et Contextualisation

- I. Présentation des enjeux juridiques, financiers et administratifs - Risques - Méthodologie
- II. Ressources juridiques et fiscales
- III. Opération de qualification des actifs immobilisés incorporels
- IV. Rappels généraux des prélèvements obligatoires : TVA, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, droits d'enregistrement, cotisations sociales
- V. Traitement fiscal du logiciel
- VI. Distinction personne physique, entreprise et société

Module 2. Régime fiscal des brevets, inventions et logiciels

- I. Fiscalité des entreprises
- II. Fiscalité de l'inventeur - Inventeur indépendant - Inventeur salarié
- III. Régime fiscal des indemnités de contrefaçon - Impôt sur les sociétés / impôt sur le revenu

Module 3. Dispositifs français de fiscalité incitative en matière de brevets

- I. Crédit d'impôt recherche - champ d'application
- II. Régime Ratio Nexus (IP Box) - champ d'application
- III. Régime dit des Jeunes Entreprises Innovantes - champ d'application
- IV. Cumul des dispositifs

Module 4. Fiscalité internationale des brevets, inventions et logiciels

- I. Obligations fiscales du débiteur domicilié en France de produits de la propriété industrielle
- II. Application des conventions fiscales internationales
- III. Traitement fiscal des sommes perçues par un créancier domicilié en France
- IV. Prix de transfert